



Le Petit Messinois

Numéro 140 - Mars 2021

Mairie - 51 Rue du Bois de Grève - 54850 MESSEIN

Tél. : 03.83.47.22.21

Directeur de publication : Daniel LAGRANGE

Rédacteur : Daniel LAGRANGE

Site : www.messein.fr

Email : mairie@messein.fr

Dépôt légal : juin 2020

Nous, les automobilistes

Depuis des lustres, les différentes équipes municipales de notre village, comme tant d'autres, tentent de concilier l'abondance croissante du parc automobile avec des infrastructures non prévues pour cette invasion.

Des réponses ont été apportées, souvent en concertation avec les riverains qui connaissent bien leur quartier, avec plus ou moins de réussite. Mais la volonté de faire cohabiter, des piétons, des cyclistes et des automobilistes a toujours été leur ligne de conduite...

Cependant, tous les aménagements possibles ne pourront garantir la sécurité des habitants que si chacun y met un peu de bonne volonté.

C'est pourquoi, je demande, ou plutôt redemande, à tous les habitants, grands comme petits de respecter les règles suivantes qui paraissent si évidentes :

- Respecter les limitations de vitesse. Une harmonisation et une cohérence de tous les panneaux de la commune seront effectuées cette année,
- Stationner sa voiture sur un emplacement matérialisé ou non gênant pour les autres véhicules et les piétons,
- Garer son véhicule dans un garage, quand on a la chance d'en posséder un, pour diminuer le nombre de véhicules dans les rues,
- Que l'on soit automobiliste, motocycliste ou cycliste, respecter tous les panneaux aux intersections, même ceux qui peuvent paraître inutiles pour qui n'habite pas le quartier,
- Ne pas exagérément abuser des priorités en étant certain que les autres respectent les panneaux installés. Ceci étant valable surtout pour les rues de la Moze, de la Gare ou du Jardin des Joncs qui bénéficient d'une priorité marquée par un stop pour les autres rues du carrefour. Mieux vaut éviter un accrochage même en étant dans son bon droit,
- Conduire encore plus prudemment dans certains lieux comme l'école où, à certaines heures, la concentration des piétons et des automobiles est très forte,
- Ne pas rouler trop vite sur les ralentisseurs pour réduire la pollution sonore bien gênante pour les riverains. Les ralentisseurs provisoires dits "coussins berlinois" seront bientôt remplacés par des ralentisseurs définitifs après concertation avec les riverains concernés, bien entendu.

La recherche de nouvelles places de parking est à l'étude.

Toutefois, même si notre commune est traversée par de nombreux automobilistes pour rejoindre d'autres communes, ce sont les petits efforts de chacun qui amélioreront le sentiment de sécurité des autres habitants.

D. Lagrange

Trous en formation

À chaque entrée de notre commune, comme dans d'autres du secteur, vous avez pu voir de drôles de panneaux annonçant "trous en formation". Rassurez-vous, la municipalité ne va pas laisser les nids de poule se former sans réagir.

Ne voulant pas que les finances locales remboursent les dégâts que pourraient occasionner les nids de poule non encore réparés d'après les déclarations invérifiables de certains automobilistes, c'est le seul moyen de se couvrir auprès des assurances, toujours prêtes à trouver un responsable.

La TCFE (Taxe Consommation Finale d'Électricité)

La **TCFE** (Taxe sur la consommation Finale d'Électricité) est déjà présente sur votre facture d'électricité. Elle pouvait être augmentée par la **TCCFE** (Taxe **Communa**le sur la Consommation Finale d'Électricité). Jusqu'à présent, la **TCCFE** n'était pas appliquée par toutes les communes et notamment à Messein, comme dans 20% des communes françaises.

Depuis le 1er janvier 2021, la **TCCFE** est intégrée obligatoirement à la **TCFE** dans une démarche de simplification des taxes locales sur l'électricité. Le but est d'uniformiser peu à peu les différentes taxes et de confier leur gestion à la **DGFIP** (Direction Générale des Finances Publiques).

Elle sera appliquée progressivement, jusqu'à atteindre son taux maximal pour toutes les agglomérations en 2023. Cette décision a été votée par l'Assemblée Nationale en décembre 2020, elle n'est donc pas à l'initiative des communes. **D'ailleurs, les communes comme Messein qui comptent moins de 2000 habitants ne toucheront que la moitié de cette taxe.**

La TCCFE est évaluée à environ 78 € par foyer en 2021 pour atteindre environ 167 € en 2023 afin d'atteindre le taux maximal fixé par la loi.

Bien sûr, étant donné que la taxe est appliquée sur le prix au MWh (Mégawatt-heure), tout dépendra de votre consommation d'électricité personnelle.

La **TCFE** n'est pas la seule taxe qui va augmenter prochainement.

Il y a également le **TURPE** (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité) qui va être revalorisé en août 2021. Ici encore, cela aura un impact significatif sur les factures d'électricité des ménages à l'échelle nationale. Ceci sans compter la hausse des prix sur le marché de l'énergie...

Balayage des caniveaux

Les 25 et 26 mars, une balayeuse nettoiera les caniveaux de toutes les rues de la commune afin d'enlever les dépôts qui se sont accumulés pendant l'automne et l'hiver.

Pour que ce nettoyage soit le plus efficace possible, nous vous sollicitons pour que les caniveaux de la commune soient libres d'accès et vous demandons de veiller au stationnement de vos véhicules.



La mairie sera exceptionnellement fermée
le vendredi 26 mars et le samedi 27 mars 2021.
Un service minimum sera mis en place.

Changement d'heure, passage à l'heure d'été 2021.

Dans la nuit du samedi 27 mars au dimanche 28 mars,
on avancera d'une heure.

À 2h du matin, il sera 3h.

Les beaux jours arrivent !



Circulation perturbée sur la piste cyclable

Des travaux diligentés par VNF sur la piste cyclable qui longe le canal de jonction en direction de Nancy depuis les turbines jusqu'à la D 570 (route départementale qui permet de rejoindre Richardménil) entraîneront sa fermeture jusqu'au 02/04/21.



**Les dimanches 13 et 20 juin
s'organisent des élections hors normes
de par leur regroupement.**

Asseseurs

Afin d'assurer le bon déroulement de ces deux scrutins, la commune lance un appel à tous les électeurs de bonne volonté pour assurer les fonctions d'assesseur dans un des deux bureaux de vote lors des futures élections.

Votre rôle sera de veiller, sous la responsabilité du président, au bon déroulement des opérations (contrôle d'identité, faire signer la liste d'émargement, apposer le timbre portant la date sur les cartes).

Si vous êtes intéressé(e)s, merci de prendre contact avec le secrétariat de mairie par mail à spierini@messein.fr ou par téléphone au 03 83 47 22 21.



"Pâques en piste !"

En raison de la situation sanitaire actuelle, il n'est pas possible de mettre en place l'habituelle "Chasse aux œufs" pour les enfants.

Afin de rendre, malgré tout, Pâques festif, les élus, les animateurs communaux et "Messein en fête" ont réfléchi à une animation, ouverte à tout le monde, sous forme d'un jeu de piste dans l'ensemble du village.

**Pensez à réserver sur votre agenda
le week-end du 3 au 5 avril.**

Surveillez bien le site internet de la mairie,
toutes les informations pratiques y seront
bientôt mises en ligne !!!



En piste pour Pâques



du 03 et 05 avril 2021
à Messein

Animation gratuite

Par équipe de 2 à 6 personnes
En famille ou entre amis



Venez découvrir votre village et
tenter de gagner des chocolats.
Enigmes à trouver dans Messein



Informations et inscriptions sur
www.messein.fr



Le 20 mars, c'est le printemps. Comme chaque année, quelques rappels importants :



HORAIRES DE BRICOLAGE ET JARDINAGE

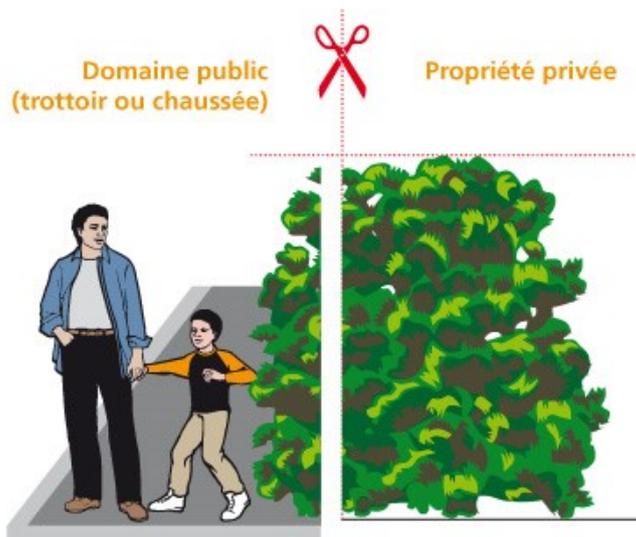
Rappel des horaires d'utilisation des appareils de bricolage et de jardinage :

Jours ouvrables : 8h00 - 20h00.
Samedi : 9h00 - 12h00 et 15h00 – 19h00.
Dimanche et jours fériés : 10h00 - 12h00.

ÉLAGAGE DES HAIES PRIVÉES

Élaguer les haies qui dépassent sur le domaine public

Il s'avère que des propriétaires oublient que ce sont eux qui doivent entretenir leurs clôtures végétales qui dépassent sur les trottoirs, les chemins, voire la voie publique.
Alors, à vos taille-haies et sécateurs ...



BRÛLAGE DES DÉCHETS

Le brûlage de tout déchet est strictement interdit sur l'ensemble du territoire communal.

Des bennes à déchets verts sont à votre disposition rue des Pâquis, toute l'année.

Les horaires de la déchetterie intercommunale sont consultables sur le site de la commune

www.messein.fr

ou sur le site

www.cc-mosellemadon.fr





**Prochain marché
des producteurs locaux :
vendredi 19 mars
à Frolois de 16h à 20h
Salle socio-culturelle**

Gestion des déchets : rapport d'activités 2019

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2019 est consultable en ligne sur le site de la CCMM .

Atelier SOS Compost

Samedi 20 mars, 45 minutes, entre 9h et 17h, à votre domicile

Vous avez le projet d'installer un composteur dans votre jardin et vous souhaitez assurer un bon démarrage, vous avez mis en route un composteur, mais vous avez des doutes ou ça ne fonctionne pas tout à fait comme prévu ; les guides composteurs de la CCMM vous proposent gratuitement et sur rendez-vous de compléter vos connaissances et/ou porter secours à votre composteur grâce à leurs conseils lors d'une visite de 45 minutes.
Contact : prevention.dechets@cc-mosellemadon.fr

Distribution de compost

Samedi 27 mars 2021 de 9h à 15h (jusqu'à épuisement du stock)

sur le site Parc d'industries Moselle Rive Gauche (à côté de la nouvelle déchetterie).

Prévoir pelles et contenants
Un seul passage par foyer
Quantités limités à 200 litres par foyer



Prochaines dates à ne pas manquer

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire liée à la COVID 19, certaines manifestations pourraient être annulées ou reportées, n'hésitez pas à consulter le site internet de la commune pour connaître les dernières modifications.

- **Du 3 au 5 avril 2021** : Chasse aux œufs - Commune et Messein en fête.
- **1er et 2 mai 2021** : Vide-landau - Messein en fête.
- **Du 21 au 24 mai 2021** : Exposition et concours - Peinture et Patrimoine Lorrain.
- **30 mai 2021** : TRIATHLON - NMT54.
- **6 juin 2021** : Vide-greniers - Francas.
- **13 juin 2021** : Broc'n Roll - DBDC.
- **13 et 20 juin 2021** : Élections régionales et départementales.
- **26 et 27 juin 2021** : Nautidays - Base de loisirs et de plein air.
- **3 juillet 2021** : Découverte des jeux - AJM.
- **17 juillet 2021** : Fête du Lac - Messein en fête.
- **29 août 2021** : 6 heures du Lac - Base de loisirs et de plein air.
- **Du 9 au 12 septembre 2021** : Enduro de pêche - APEM.
- **2 et 3 octobre 2021** : Vide-landau - Messein en fête.
- **10 octobre 2021** : Foulée du vigneron - Base de loisirs et de plein air.
- **17 octobre 2021** : Repas des aînés.
- **14 novembre 2021** : Bike and run - Base de loisirs et de plein air.
- **19 décembre 2021** : Trail de nuit - Base de loisirs et de plein air.
- **31 décembre 2021** : St-Sylvestre - Messein en fête.

**Tous les numéros du Petit Messinois
sont consultables sur le site de la mairie :
www.messein.fr**